

SCI Michel THOMAS

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: jeudi 8 décembre 2022 11:32
À: Malika.Ladaoui@laplateforme.com
Cc: Goullet de Rugy, Gaëtan; SCI Michel THOMAS; Cabinet TROUVIN
Objet: SCI MICHEL THOMAS / PLATEFORME DU BATIMENT
Pièces jointes: Réponse à MED PLATEFORME.pdf

Chère Madame,

Au terme de ma mise en demeure du 18 octobre 2022 ci-jointe à toutes fins utiles, je demandais à la société PLATEFORME DU BATIMENT de communiquer les pièces et informations suivantes :

- ▶ La communication des rapports de contrôles que la société PLATEFORME DU BATIMENT a fait établir pour les années 2021 et 2022 avec la justification de levée de leurs éventuelles réserves ;
- ▶ La communication de toutes les déclarations de sinistres que la société PLATEFORME DU BATIMENT a déclaré à son assureur au titre des désordres survenus dans les locaux loués ;
- ▶ La communication d'un historique des sinistres subis par la société PLATEFORME DU BATIMENT dans les locaux loués.

Sauf erreur, aucun élément n'a été transmis par la société PLATEFORME DU BATIMENT.

Compte tenu de l'ancienneté de cette mise de demeure, je vous remercie de bien vouloir me communiquer ou adresser directement à la SCI MICHEL THOMAS, l'ensemble de ces documents dans un délai de 15 jours à compter de la réception du présent courriel, qui doit être considéré comme une itérative mise en demeure de nature à faire courir tout délai, intérêt et autre conséquence que les Tribunaux et la Loi, particulièrement les articles 1344 et suivants du Code Civil, attachent aux mises en demeure.

Je vous rappelle, conformément à mes règles déontologiques, que vous pouvez remettre la présente à celui de mes confrères qui représente habituellement les intérêts de la société PLATEFORME DU BATIMENT.

Bien cordialement,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris



De : Laurent MARTIGNON

Envoyé : mardi 18 octobre 2022 13:57

À : Malika.Ladaoui@laplateforme.com

Cc : Cabinet TROUVIN <cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr>

Objet : SCI MICHEL THOMAS / PLATEFORME DU BATIMENT

Chère Madame,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la pièce ci-jointe.

Elle vous est également adressée par LRAR.

Cordialement,

Laurent MARTIGNON

Avocat au Barreau de Paris

